

# Chargé de cours : Programme Techniques juridiques – banque de candidatures



---

LIEU : campus de **Drummondville**

TYPE D'EMPLOI : Poste syndiqué, temps partiel, contractuel

---

## Mission

Le Collège Ellis est une institution d'enseignement supérieur privé qui offre à tous ses étudiants, issus d'un cheminement d'études secondaires, post secondaire et de changement de carrière, un environnement d'apprentissage pratique et innovant ainsi qu'un milieu de vie stimulant et engageant en vue de développer les meilleurs professionnels et citoyens de la société de demain.

## Description

### TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :

- Planifier, préparer et dispenser des activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation ;
- Concevoir le matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement et les évaluations ;
- Encadrer et offrir du soutien aux étudiants dans leur apprentissage ;
- Participer aux rencontres pédagogiques du collège et aux rencontres départementales.

## Qualifications et compétences

- Baccalauréat en droit ou diplôme de Techniques juridiques (selon le cours) et expérience de travail en lien avec la matière enseignée ;
- Bonne maîtrise de la langue française parlée et écrite ;
- Être en mesure d'assurer un travail de qualité à travers la planification, la réalisation et l'organisation de votre travail.

## Conditions de travail

- Session d'automne : août à décembre ; Session d'hiver : janvier à mai
- Salaire selon l'échelle salariale en vigueur.

**Si vous êtes intéressé par l'enseignement supérieur dans un établissement à dimension humaine, nous vous invitons à transmettre votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, dès maintenant et au plus tard le **lundi 3 juin à 8h** à : [cpoulin@ellis.qc.ca](mailto:cpoulin@ellis.qc.ca)**

**Toutefois, les candidatures déposées après cette date seront considérées pour des besoins futurs.**

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. Le Collège Ellis souscrit au principe d'équité en matière d'emploi et applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées (des mesures d'adaptation peuvent être offertes pour les personnes handicapées afin de faciliter le processus de sélection).

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.